

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD  
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N°  
COPY

114

ORIGINAL : FRANÇAIS  
25 novembre 1952

N. TS CONFIDENTIEL  
DOCUMENT  
A.C/19-B/36(Révisé)

COMITE DE L'EXAMEN ANNUEL

PLAN DU RAPPORT SOMMAIRE  
(15 pages environ)

Préparé par le Secrétariat

1. Rappel des principales décisions de Lisbonne et des recommandations sur lesquelles elles étaient fondées, en particulier,

- dans les domaines suivants : militaire,  
production,  
infrastructure,  
économique et financier.

Rappeler sommairement :

- les besoins exprimés par les organismes militaires (A.283/I)
- les suggestions résultant de l'examen critique,
- les objectifs agréés pour 1952 (1953, 1954),
- les mesures d'exécution agréées.

2. Situation actuelle

Dans quelle mesure le programme agréé aura-t-il été exécuté à la fin 1952, à la lumière de l'engagement au 30 juin et des réponses au questionnaire de l'Examen Annuel 1952; commenter en particulier :

- Progrès dans la constitution des forces,  
personnel,  
matériel,  
réserves opérationnelles,
- Progrès de l'infrastructure,
- Dépenses de défense.

3. Analyse des plans provisoires pour 1953

Caractère provisoire des propositions faites par les pays, retenues comme hypothèses de travail.

(a) Mise sur pied des forces :

Commentaires sur les points ci-après :

- les projets militaires des pays et l'homogénéité de l'ensemble de ces projets
- taux de préparation
- unités de soutien
- réserves opérationnelles
- infrastructure
- déficits en matériels principaux.

(b) Production des matériels de guerre

Commentaires sur les points ci-après :

- mesure dans laquelle les produits en cours peuvent combler ces déficits
- problème des pièces de rechange
- capacité de production, intégration des programmes
- livraisons de matériel et achats off-shore
- problème des matières premières, de la main-d'œuvre
- limites de la production réalisable en 1955, dans certaines catégories

(c) Considérations financières, y compris les économies possibles

Commentaires sur les points ci-après :

- (i) dans quelle mesure les dépenses prévues permettent-elles la constitution des forces prévues pour la fin de 1955,
- (ii) infrastructure,
- (iii) ordre de grandeur du coût d'une amélioration de l'état de préparation des forces, compte tenu de l'aide en matériel :
  - relèvement des dotations initiales en matériel
  - constitution de réserves opérationnelles.
- (iv) dans quelle mesure le coût total des forces et de l'infrastructure (sous réserve de révision et d'écisions ultérieures) et la couverture des déficits excèdent-ils les dépenses prévues par les pays pour 1955.
- (v) frais d'entretien et de renouvellement à partir de 1954 sur la base des forces levées à fin 1955.

(d) Considérations politico-économiques

Commentaires sur les points ci-après :

- dans quelle mesure les dépenses prévues par les pays pour 1955 peuvent-elles être supportées par ceux-ci ?
- problèmes économiques et financiers posés par les charges supplémentaires visées au paragraphe 3(c)(iv).
- nécessité d'un choix, afin de rester dans la limite des capacités politico-économiques.

4. Domaines dans lesquels des directives pourront être nécessaires.

L'orientation des travaux futurs de l'OTAN, et en particulier dans la période qui suivra immédiatement la réunion du Conseil en décembre, réclame des directives fondées sur les considérations qui précèdent et sur l'avis du Comité Militaire. Afin de permettre, au printemps prochain, l'adoption de décisions fondées sur le rapport qui devra être préparé d'ici là, le Conseil désirera sans doute indiquer, dès maintenant, les lignes de conduite à suivre, par le choix ou la combinaison des éléments ci-après:

(a) Augmentation éventuelle de l'effort total

- (i) soit augmentation de l'effort à consentir par les pays dans leur ensemble;
- (ii) soit virement, au profit du programme OMB, de moyens destinés à la défense non OTAN;
- (iii) soit virement entre pays en vue de la meilleure utilisation des ressources.

(b) Aménagement de l'effort prévu par les pays

Dans la mesure où les ressources affectées à la Défense OTAN ne pourraient être augmentées, ou redistribuées en vue de faire face en 1953 à la mise sur pied des forces, à l'infrastructure, à l'amélioration des normes de préparation et à la constitution de réserves opérationnelles, et que les économies réalisées grâce à un examen critique plus serré seront insuffisantes, il sera nécessaire d'envisager un aménagement des forces prévues par l'une des méthodes suivantes:

- (i) soit par un étalement de l'ensemble des programmes;
- (ii) soit par un aménagement de l'un ou de plusieurs des éléments du programme, tels que l'amélioration des taux de préparation et des réserves opérationnelles, et le nombre des unités de première ligne.

(c) Importance relative des plans pour 1953, 1954 et 1955

5. Domaines particuliers dans lesquels des décisions sont indispensables en décembre 1952

(a) Infrastructure

Crédits pour 1953

(b) Munitions

Crédits pour la fabrication immédiate de munitions.

6. Suggestions relatives à la suite des travaux au cours du premier trimestre de 1953

A la lumière des délibérations du Conseil et des directives qu'il aura tracées, il conviendra de terminer l'étude des points ci-après, en vue du rapport final sur l'Examen Annuel:

- (a) Etablissement du programme militaire (1953-55)
  - (i) Forces à constituer,
  - (ii) Taux de préparation,
  - (iii) Unités de soutien,
  - (iv) Réserves opérationnelles.
- (b) Infrastructure: programme définitif pour 1953, fondé sur le dispositif militaire à mettre sur pied à fin 1953 et programme provisoire pour 1954.
- (c) Examen critique (à poursuivre en permanence)
- (d) Evaluations:
  - (i) en fonction du programme militaire, y compris l'infrastructure,
  - (ii) de l'entretien et du renouvellement annuels à partir de 1954.
- (e) Détermination de la charge incombant à chaque pays
- (f) Projets pour l'Examen Annuel 1953

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Palais de Chaillot,  
Paris, XVIe.